



Achat t1 scellier intermediaire

Par **pasparicila**, le **06/11/2012 à 21:35**

Bonjour,rrnrnJ'ai acheté un appartement en région parisienne en 2010 pour en prendre possession en MARS 2012 et le mettre en locationrrnrnle loyer était à 520€ sans les charges stipulé sur contrat du comptoir immobilier mais pas de locataire intéressé !rrnrnj'ai dû baisser le loyer à 482€ et j'ai loué de suite rrrnrnj'ai demandé un geste commercial au comptoir immobilier , pour "réparation" et non rspect du contrat signé.rrnrnils répondent qu'ils ont fait confiance à leur patenaires commerciaux et promoteurs et rien de plusrrnrnque puis je tenter envers cette société pour obtenir un dédommagement pour publicité mensongère et non respect du contrat signé.rrnrnmerci d'avancernrncordialement